

Modification de la commission de gestion

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Agrément du Ministre des Finances du 08 Avril 1992

Siège social : 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV informe ses actionnaires et le public que son conseil d'administration, réuni en date du 30 septembre 2016, a décidé de réviser à la hausse la commission de gestion payée en faveur du gestionnaire, UBCI FINANCE, en la portant de **0,155% TTC** à **0,205% TTC** de l'actif net de la SICAV par an.

Cette modification entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2017.

Le prospectus de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » mis à jour sous le numéro 93-90/A001 en date du 21 novembre 2016 ainsi que les statuts de la SICAV seront mis, incessamment, à la disposition du public, sans frais, auprès du siège social de la SICAV sise au 1, Place Pasteur-1002 Tunis Belvédère, du gestionnaire, la société UBCI FINANCE sise au 3, rue Jenner-Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère et auprès des agences de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE-UBCI-.